



COMMUNE DE VISAN

DEPOSER UN DOSSIER
D'URBANISME
EN MAIRIE



Le cadre réglementaire :
Décret n°2016-1049 du 4 novembre 2016
Loi ELAN, loi portant sur l'Evolution du Logement,
de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018

A compter du
1er janvier 2022

La commune met à votre disposition

un nouvel outil

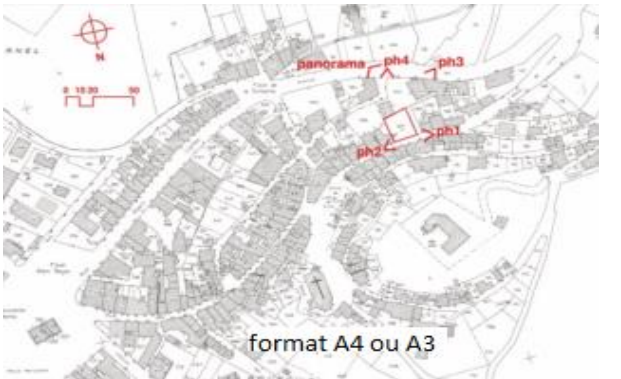
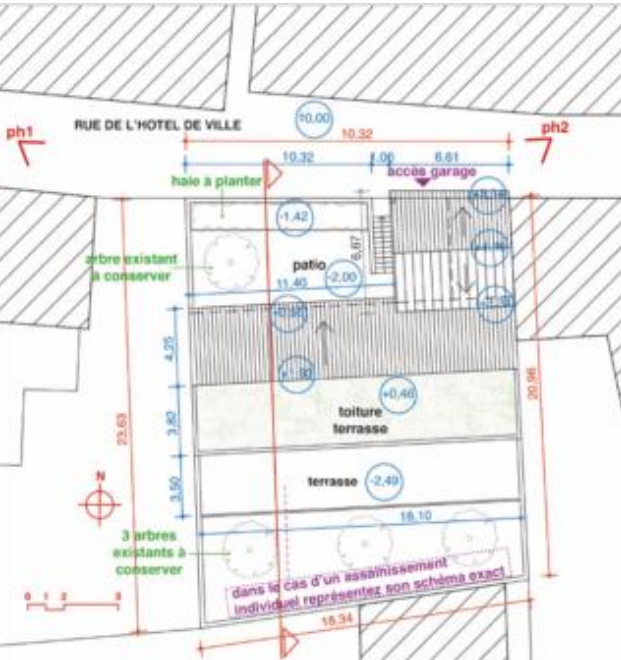
pour remplir et déposer en ligne
votre dossier d'urbanisme :

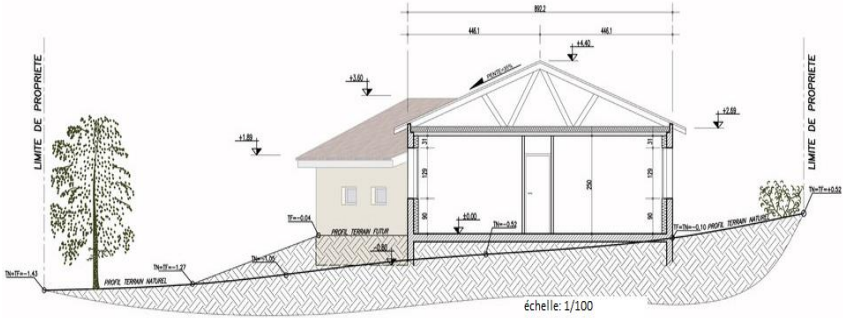
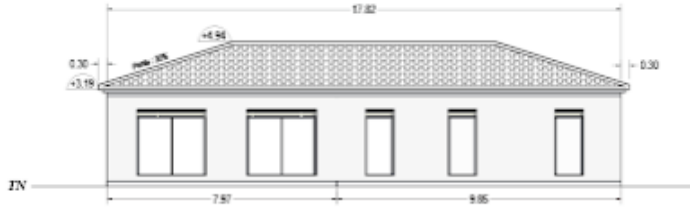
- accès à l'imprimé du CERFA et remplissage en ligne
- enregistrement et dépôt des différentes pièces de votre dossier
- envoi du dossier directement à la commune
- réception d'un accusé d'enregistrement électronique AEE





Une SEULE adresse :

<https://sve-cceppg.sirap.fr>

Pièces obligatoires	Référence du code de l'urbanisme et détails du contenu	Doit détailler	Commentaires	Représentations graphiques Illustrations à titre indicatif
<p>PC 1 PC MI 1 DP 1</p> <p>Plan de situation</p>	<p>Art R.431-7</p> <p>Le plan de situation doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.</p>	<p>Localisation de la parcelle par rapport au centre urbain proche (ville, village, hameau) et les unités paysagères voisines (rivière, forêt...)</p> <p>Indiquer les endroits où les photos jointes sont prises ainsi que l'angle de prise de vue.</p> <p>Echelle rurale : 1/20 000 ou 1/25 000 Echelle urbaine : 1/ 2 000 ou 1/5 000</p>	<p>Choisir l'échelle qui permet de repérer le terrain dans la commune</p>	
<p>PC 2 PC MI 2 DP 2</p> <p>Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier</p>	<p>Art R.431-9</p> <p>Le plan de masse présente le projet dans sa totalité.</p> <p>Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a.</p> <p>Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.</p>	<p>Les limites de la parcelle, les voies et constructions avoisinantes</p> <p>Les constructions existantes</p> <p>Les constructions projetées</p> <p>Les réseaux : emplacement prévu pour les branchements jusqu'au domaine public, installation d'assainissement non collectif, gestion eau pluviale</p> <p>Le stationnement : existant, créé</p> <p>Les clôtures : existantes, créées</p> <p>Les zones de déblais, remblais, les ouvrages de soutènement</p> <p>Les plantations : maintenues, créées</p> <p>Nature du sol : pierre, béton, enrobé, stabilisé...</p> <p>Indiquer les endroits où les photos jointes sont prises ainsi que l'angle de prise de vue.</p> <p>Plan côté dans les 3 dimensions. Projet en zone inondable, les côtes sont rattachées aux côtes NGF</p>	<p>Le plan doit indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son échelle, - la direction du Nord - le format initial: A4 A3 <p>L'échelle du plan doit permettre de mesurer facilement.</p> <p>Présente TOUTES les constructions existantes sur la parcelle</p>	

<p>PC 3 PC MI 3 DP 3</p> <p>Plan en coupe</p>	<p>R.431-10b</p> <p>Le plan de coupe présente l'implantation des constructions dans le terrain : terrain naturel et terrain fini.</p> <p>Les emplacements des plans de coupe sont indiqués dans le plan de masse</p>	<p>Représenter précisément l'insertion du projet dans le terrain avant et après travaux.</p> <p>Représenter le terrain naturel et futur avec nature des soutènements, adaptations diverses (talus, fossé..)</p> <p>Côtes du terrain naturel, côtes projet, faitage</p> <p>Le plan de coupe présente le volume extérieur des constructions.</p> <p>Il porte sur toute la parcelle, jusqu'aux limites séparatives ou les voies</p>	
<p>PC 4 PC MI 4</p> <p>Une notice</p> <p>DP 11</p>	<p>R.431-8</p> <p>Notice décrivant le terrain et présentant le projet.</p> <p>R.431-14, R.441-8</p>	<p>Détail état initial du terrain et de ses abords</p> <p>Aménagement du terrain prévu</p> <p>Implantation, organisation, composition, volume des constructions nouvelles notamment par rapport aux constructions et paysages environnants. Justifier le choix de l'implantation</p> <p>Traitement des constructions et aménagements extérieurs y compris les clôtures</p> <p>Matériaux et couleurs des constructions et installations</p> <p>Traitement des plantations, des espaces libres. Descriptions des accès, du parking</p> <p>Raccordement aux réseaux, gestion des eaux pluviales</p>	<p>Pour un projet agricole, la notice pourra être complétée par un volet agricole justifiant le projet au vu de l'activité agricole existante ou à venir et l'implantation du projet (choix de la parcelle...)</p> <p>Pour les projets de déclaration préalable en secteur ABF, une notice détaillant les matériaux et les modalités d'exécution sera fournie (DP11)</p>
<p>PC 5 PC MI 5</p> <p>DP 4</p> <p>Plan des façades et des toitures</p>	<p>R.431-10 a)</p> <p>Apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction</p>	<p>Construction neuve : apprécier l'aspect du projet</p> <p>Construction existante : représenter l'état initial (avant travaux) et l'état projeté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echelle : 1/100 environ. - Présenter toutes les façades et toitures. - Repérer les matériaux, les éléments de décors 	<p>FACADE SUD-EST</p>  <p>Tuiles double canal Fanchet forte et Corniche blanche</p> <p>Bois vitrés - Aluminium (2.43 x 2.15 m) Miroirs (RAL 9002) et vitres opaques noir (RAL 9002)</p> <p>Portes-fenêtres - Aluminium (1.85 x 2.15 m) Miroirs (RAL 9002) et vitres opaques noir (RAL 9002)</p> <p>Crochet Endalox de Blanc de la code PRS (RAL 1013)</p> <p>Préciser l'échelle, le format</p>

Pièces obligatoires	Référence du code de l'urbanisme et détails du contenu	Doit détailler	Commentaires	Représentations graphiques Illustrations à titre indicatif
PC 6 PC MI 6 DP 5 / 6 Document graphique	R.431-10 c) Il permet d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	Comment le projet se situe par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages. Photomontage, perspective ou axonométrie	A partir d'une photo rapprochée et dessin en perspective à la même échelle et suivant le même point de vue.	
PC 7 PC MI 7 DP 7 Photographie proche	R.431-10 d) Une photographie permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	En zone urbaine : photo des façades voisines, des arbres... En zone rurale : le terrain et les terrains voisins, les arbres...	Les prises de vues seront indiquées sur le plan de masse.	
PC 8 PC MI 8 DP 8 Photographie lointaine	R.431-10 d) Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	En zone urbaine : aspect général de la rue, des façades En zone rurale : paysage environnant	Les prises de vue seront indiquées sur le plan de masse	